



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole*

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES
ÉCOLE DE LA FARANDOLE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement tenue
le 8 octobre 2019 à 19 h, au local du Service de garde**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Michelle-Anne Wesley, membre parente
Madame Nancy Laplante, membre parente
Madame Julie Guérin, membre parente
Madame Lise Couillard, membre parente
Monsieur François Charland, membre parent
Madame Isabelle Mercier, enseignante
Madame Hélène Breton, enseignante
Monsieur Stéphane Plante, enseignant
Madame Julie Lavoie, technicienne au Service de garde

ABSENCES

Madame Mélanie Fortin, commissaire

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Monsieur Martin Lavallée, directeur



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole**

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Monsieur Martin Lavallée, directeur, accueille les membres.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Charland que l'ordre du jour de la séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 13. 1 Cour d'école
- 13. 2 Sécurité aux abords de l'école

CÉ # 19/20-1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019 est adopté sur proposition de Monsieur Stéphane Plante.

CÉ # 19/20-2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019

Point 6.7 (Date de l'Assemblée générale des parents) :

- 1- La date a été déplacée au mercredi 11 septembre pour permettre aux parents de la concentration sportive d'être présents.
- 2- Suite à un appel du Secrétariat générale de la Commissions scolaire, nous devons retirer les prix de présences (bons d'achats d'épicerie de Provigo Robin St-Laurent) puisqu'il s'agit de prix de présences achetés et non offerts par le commerçant. Monsieur Lavallée a expliqué qu'il s'agissait d'un échange de procéder suite à la commandite pour notre fête de fin d'année. Les prix seront annulés.

6. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole***

7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

7.1 et 7.2 ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE (ART. 56 à 58) ET VICE-PRÉSIDENTE (ART. 60)

La direction invite les membres présents à se prononcer ou à proposer un parent à la présidence.

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Laplante que Madame Michelle-Anne Wesley soit élu à la présidence du Conseil d'établissement. Madame Wesley accepte et elle est élue par acclamation.

IL EST PROPOSÉ par Madame Michelle-Anne Wesley que Madame Lise Couillard occupe la fonction de la vice-présidence. Madame Lise Couillard accepte et elle est élue par acclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 19/20-3

7.3 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 67)

Le point est reporté à la prochaine séance du Conseil afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance.

7.4 CALENDRIER DES RENCONTRES (ART. 67)

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et qu'il doit en informer les parents et les membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement doit prévoir la tenue d'au moins cinq (5) séances par année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Laplante que le calendrier des séances soit établi et divulgué aux parents et aux membres du personnel de l'école.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

Calendrier des prochaines séances du Conseil d'établissement 2019-2020 :

- 3 décembre 2018
- 28 janvier 2020
- 24 mars 2020
- 21 avril 2020
- 16 juin 2020

CÉ # 19/20-4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 DÉNONCIATION D'INTÉRÊT (ART. 70)

La fiche personnelle de même que le formulaire de dénonciation d'intérêt sont remis aux membres concernés. Ceux-ci doivent les compléter et les remettre à la direction à la fin de la séance.

7.6 REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ (ART. 42)

Étant donné l'absence de proposition, les membres du Conseil d'établissement poursuivront leur réflexion. Le sujet sera remis à l'ordre du jour si un membre a une proposition à faire concernant un représentant de la communauté.

8. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS

8.1 Budget 2019-2020 (ART. 95)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, présente un projet de budget aux membres du Conseil. Le budget a été énormément restructuré depuis les quatre (4) dernières années. L'exercice annuel permettrait de dégager un surplus dans les opérations courantes d'environ 25 000 \$. Monsieur Lavallée demeure tout de même conservateur. La rigueur sera de mise cette année au niveau des comptes en souffrances, et ce, tant au Service de garde qu'au niveau de l'école. Nous avons beaucoup de comptes en souffrances.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement adopte le budget de l'école ainsi que le budget de la concentration sportive proposés par la direction et qu'elle le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Mercier d'adopter le budget 2019-2020 tel que présenté.

CÉ # 19/20-5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole***

8.2 Projet éducatif 2019-2022 (ART. 37, ART 37.1 & ART 74)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, nous explique la mise en application de notre projet éducatif. Le comité de l'école finalisera, d'ici Noël, le plan de mise en œuvre en effectuant le choix des moyens pour l'atteinte de nos différentes cibles. Le point sera à l'ordre du jour de chacune des séances du Conseil en 2019-2020.

8.3 Activités et sorties éducatives (ART. 87 ET 89)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, dépose la liste des sorties éducatives de chaque groupe de même qu'une sortie au Camp Portneuf et une autre au camp Trois-Saumons. Une activité de financement permet l'autofinancement de chacune de ces activités.

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les propositions prévues aux articles 84, 87 (activités éducatives) et 88 sont élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement peut, au nom de la Commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Charland que les activités et sorties éducatives déjà planifiées par l'équipe-école de la Farandole soient approuvées telles qu'elles furent présentées.

CÉ # 19/20-6

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole**

CÉ # 19/20-7

8.4 Budget du Conseil d'établissement (ART. 87 ET 89)

Après discussion, Madame Nancy Laplante, membre parente, propose que les 250 \$ dédiés au fonctionnement du Conseil d'établissement soient utilisés au soutien de projets dans l'école.

IL EST PROPOSÉ par Madame Michelle-Anne Wesley d'adopter la proposition de Madame Laplante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Michelle-Anne Wesley, présidente et représentante au comité de parents de la Commissions scolaire, informe les membres que le principal sujet qui a retenu l'attention à la séance du 2 octobre 2019 est le projet de Loi 40. Elle explique que celui-ci est présentement en consultation auprès de tous les Conseil d'établissement. Il y aura une rencontre à ce sujet le mercredi 16 octobre 2019 à 19 heures.

Quelques membres de notre Conseil lui expriment leurs inquiétudes quant à la transition rapide des dossiers et à la possible difficulté de recruter de nouveaux membres qui respecteront les encadrements de la Loi. Les membres questionnent le niveau d'implication des parents.

10. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y a aucune information de la présidence.

11. INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Madame Julie Lavoie, responsable du Service de garde, informe les membres des activités des prochaines journées pédagogiques de même que les activités parascolaires offertes le midi ou après les heures de classe :

- 1- Le 25 octobre sera le thème de l'Halloween;
- 2- Le 22 novembre les élèves iront voir le film « *La Reine des Neiges 2* »;
- 3- Les activités parascolaire : Katag, École des sorciers et Sciences en folie.



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole***

12. INFORMATION DE LA DIRECTION

Aucune information de la direction

13. QUESTIONS DES MEMBRES

13.1 Cour d'école

Monsieur François Charland souhaite poser quelques questions à propos de l'aménagement de la cour d'école. Il est, entre autres, questions de points d'ombre et d'aménagement de l'espace. Monsieur Martin Lavallée, directeur, reconnaît que la cour pourrait faire l'objet d'une revitalisation. Pour l'instant, la situation budgétaire limite les projets d'amélioration et nécessiterait un comité composé des membres du personnel ainsi que de parents. Les membres du Conseil souhaiteraient que l'école aille de l'avant dans ce dossier. Monsieur Lavallée reçoit cette attente.

13.2 Sécurité aux abords de l'école

Monsieur François Charland, membre parent, demande à la direction les mesures mises en place afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école lors des périodes d'achalandage du matin et du soir. Monsieur Martin Lavallée, directeur, explique l'ensemble de démarches effectuées depuis quatre (4) ans et qu'il s'agissait d'une attente signifiée à la direction. Le dossier est pris au sérieux et fait aussi l'objet de plusieurs rappels de la direction dans chacun des INFO-PARENTS. Il existe encore quelques problématiques. Dans l'ensemble, la grande majorité des parents sont très collaborateurs. Il y a quelques parents qui continuent de ne pas respecter les consignes.

Suite à plusieurs échanges, les membres du Conseil souhaitent déposer quelques suggestions qui permettraient d'améliorer la sécurité :

- Faire installer sur la rue Bertrand, à chaque extrémité de l'école, des panneaux lumineux qui indiquent une zone scolaire.
- Faire installer sur la rue Bertrand, à chaque extrémité de l'école, des panneaux lumineux qui indiquent la limite de vitesse.
- Demander à la Ville que la lumière au coin des Rues Bertrand et Louis-XIV permette une priorité de virage à gauche le matin et le soir.
- Faire un rappel au RTC que les autobus ne soient pas en transit lors des heures d'achalandage.




Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Michelle-Anne Wesley que la séance soit levée à 20 h 48.

CÉ #19/20-8

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Michelle-Anne Wesley, présidente



Martin Lavallée, directeur